



Communiqué de presse

Jeudi 28 juillet 2011

Suite aux irrégularités constatées lors du scrutin du 21 juillet dernier

Le collectif RenouveauPS13 demande le contrôle de l'élection du premier secrétaire de la fédération du Parti socialiste des Bouches-du-Rhône ainsi que la suspension des résultats du scrutin

Vitrolles, le 28 juillet 2011 – A la suite de la procédure organisée par la fédération du Parti socialiste des Bouches-du-Rhône le 21 juillet dernier en vue de l'élection de son premier secrétaire, le collectif RenouveauPS13 a demandé ce jour à la commission nationale des conflits du Parti socialiste de procéder au contrôle de la régularité de cette élection. Dans l'attente de sa décision, le collectif RenouveauPS13 demande en outre à ce que les résultats du scrutin, tels que prononcés par la fédération, soient suspendus.

Outre les chiffres proclamés, qui ne correspondent pas à la réalité de la participation telle que constatée sur le terrain, le recours s'appuie essentiellement sur le fait que la fédération n'a pas respecté les délais d'envois des convocations et des professions de foi des candidats et que les professions de foi n'ont pas été adressées à tous les militants, rompant avec les règles élémentaires d'un scrutin sincère et démocratique ainsi qu'avec ses propres engagements pris sur au travers de deux circulaires fédérales relatives à l'organisation de ce scrutin.

Pj : demande de contrôle en vue de la saisine de la commission nationale des conflits, adressée au siège du Parti socialiste

Pour toute information complémentaire :

renouveaups13@gmail.com



Demande de contrôle

Jeudi 28 juillet 2011

«Il est pour nous très important que tout militant soit convaincu que le droit s'applique dans tout le PS ; et nous ne pouvons que dire à ceux qui affirment avec véhémence qu'un dirigeant ou un élu en vue « a renié les valeurs socialistes » qu'ils renforceraient leurs dires en faisant usage des droits que leur donnent nos statuts. »

Extrait rapport Commission Richard, page 16

«Toutes les instances nationales, à commencer par la commission nationale des conflits dans son rôle d'instance d'appel, doivent être le garant du droit de chacun à obtenir qu'il soit mis fin à un comportement statutairement répréhensible d'un autre membre du PS »

Extrait rapport Commission Richard, page 19



A l'attention du premier secrétaire, M. Harlem Désir

Pour saisine Commission nationale des conflits

Cher Camarade,

Conformément à l'article 11.1 de nos statuts relatif aux Commission des conflits (Les contentieux relatifs aux organisations départementales et régionales relèvent directement du Conseil national ou une commission qu'il désigne dans les conditions définies aux articles 1.5.3 et 1.6 des statuts.), il est de notre responsabilité de saisir la Commission nationale des conflits relative à l'organisation et aux résultats des votes de l'élection du premier fédéral de la fédération socialiste des Bouches du Rhône, le jeudi 21 juillet 2011.

RAPPELS

Cette élection a fait l'objet de deux circulaires fédérales.

La première Circulaire fédérale n° 03-2011 « Désignation du Premier secrétaire fédéral » stipule :

- dans son article 1 relatif aux modalités de dépôt des Candidatures, elle mentionne « Toute candidature n'est recevable que si elle est accompagnée d'une profession de foi. »
- dans son article 2 Propagande « Dès le lundi 18 juillet, la fédération diffuse au corps électoral interne l'ensemble des professions de foi des candidats. »

La seconde Circulaire fédérale n° 04-2011 « Organisation globale du Vote du 21 juillet 2011 » mentionne « La ou les profession (s) de foi du ou des candidat(s) doit(vent) être disponible (s) sur le lieu de vote pour tout militant qui le demande. »

Cette élection fait suite au rapport de la Commission Richard qui estimait (page 22) « souhaitable qu'il soit procédé à une élection à brève échéance du premier secrétaire fédéral, en veillant naturellement à ce que ce scrutin soit organisé dans les conditions les meilleures ».

Page 19, le même rapport mentionnait dans un paragraphe sur les modalités d'organisation des scrutins que « pour écarter tout litige sur les votes internes : un délai convenu de transmission des listes d'émargement pour que les rectifications éventuelles puissent se faire à temps ; une carte d'électeur de membre du PS, tamponnée à chaque vote, qui recoupe les émargements ; le choix de locaux adaptés permettant un circuit ordonné entre paiement de la cotisation, contrôle d'identité, passage dans l'isoloir, vote dans une urne réglementaire, en évitant tout encombrement du lieu de vote ; un droit de présence dans les bureaux de vote des délégués et représentants de motion ; tout



obstacle mis à leur intervention ou toute prise à partie à leur endroit entraînerait la nullité de tous les votes du bureau ; une centralisation des résultats et une transmission des procès-verbaux sous le contrôle d'un groupe pluraliste incluant les représentants de candidats et de motions. »

MOTIFS DE LA DEMANDE

Envoi des professions de foi

En contradiction avec la Circulaire fédérale n° 03-2011, particulièrement son article 2, la fédération a adressé les professions de foi le 19 juillet, donc avec retard. Nombre de militants n'ont pas pu en prendre connaissance avant le vote. De plus ces envois ont été effectués de façon partielle, certaines sections ayant été oubliées. L'ensemble des adhérents n'a donc pu avoir accès aux professions de foi contrairement au règlement de la consultation édicté par la fédération elle-même.

Ce point est facilement vérifiable puisque par le biais d'un routage identique, la fédération a adressé, cette fois à l'ensemble des adhérents le 22 juillet, un document d'invitation à la fête de la Rose daté du 13 juillet.

Ce caractère erratique des envois a été de nature à modifier la sincérité du scrutin.

Niveau de participation

Selon le communiqué officiel de la fédération « 3147 militants ont accepté de se déplacer et ont permis à Jean-David Ciot d'être élu Premier Secrétaire fédéral avec 85,22 % des suffrages exprimés ». Or, comme le relate la presse unanime (La Provence, France 3, L'Express, etc.), la participation dans les sections où ont été les journalistes n'était guère élevée et inférieure dans tous les cas à 30 %. De mêmes constats ont pu être effectués dans leur section par des membres du collectif RenouveauPS13. Ceci n'empêche pas la fédération d'annoncer une participation de 47,26 % des inscrits.

Nous relevons deux incohérences :

- Comment obtenir un taux de participation de plus de 47 % quand tous les observateurs pointent moins de 30 % de votants ?
- La participation et le nombre de votants font que notre fédération compterait 6.659 adhérents. Or le rapport Richard mentionne (page 3) « 9.000 femmes et hommes », il se fait plus précis page 5 mentionnant 8.707 adhérents au 31 décembre 2010.

Dans les deux cas, les écarts sont trop importants, rendant incohérents les résultats du scrutin.



Vie démocratique

La rapidité avec laquelle le scrutin a été organisé est en opposition avec nos traditions de vie démocratique (par ex. l'absence d'échanges devant les militants), comme avec les demandes de la Commission Richard de réforme des modes d'organisation des scrutin (auparavant cité).

L'ensemble de ces points a été de nature à modifier la sincérité du scrutin.

Pour ces motifs, nous exprimons ce jour, 28 juillet 2011, 7 jours après l'organisation du scrutin, une demande de contrôle par saisine de la Commission nationale des conflits.

A titre conservatoire nous sollicitons une mesure provisoire visant à geler le résultat du scrutin, en vue de sa nouvelle tenue apportant toutes les garanties démocratiques indispensables.

Portes- paroles de RenouveauPS13

Faouzi Kardous, section Louise Michel
Laurent Lhardit, section Aix-en-Provence
Pierre Orsatelli, section 312

Contact : renouveaups13@gmail.com